



Gains en appel mais Cassation. Quid des impôts ?

Par **HERMES49**, le **07/06/2016** à **12:21**

Bonjour,

J'ai gagné mon procès en appel.

La partie adverse a payé les sommes dues, et remis un bulletin de salaire,

MAIS a déposé un pourvoi en cassation.

(décision dans 2 ans minimum)

Quelle va être la position des services fiscaux ?

Me réclameront-ils un règlement ou vont-ils attendre le jugement en cassation ?

Si oui pas de problème.

Si non me restitueront-ils les sommes que j'aurai payées ?

Un Grand merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **07/06/2016** à **15:56**

Bonjour,

La matière fiscale n'entrant pas dans le Droit du travail, il me paraîtrait que le mieux serait de poser la question aux services fiscaux même si à mon avis, vous devriez vous acquitter de l'impôt au moment du versement éventuellement avec le principe d'un calcul sur plusieurs années, quitte à ce qu'il vous soit rétrécédé ensuite en cas de décision de Justice inversée...